

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
DELCROS Bernard	4	GALTIER	4	13
GALTIER Louis	4			17
GARDES Roger	1	RAHON	1	19
HARKATI Olivier	6			25
LAYBROS Guillaume	1			26
MAJE Jean	4			30
MAISONNEUVE Marc	6			36
MARION François	1			37
MARION Gérard	1			38
MOLLON Agnès	6			44
PONSONNAILLE Jean	4			48
VEISSIERE Bernard	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

---

### **AFFAIRE** **FINANCES**

Budget Primitif 2013 : Budget Annexe (Réserve Chastreix Sancy)

### **RAPPORT**

Le projet de Budget Primitif 2013 concernant le Budget Annexe de la Réserve Naturelle Chastreix Sancy, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➤➤ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté dans le document budgétaire ci-joint.

### **DELIBERATION**

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2013 du BUDGET ANNEXE Réserve de Chastreix.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
DELCROS Bernard	4	GALTIER	4	13
GALTIER Louis	4			17
GARDES Roger	1	RAHON	1	19
HARKATI Olivier	6			25
LAYBROS Guillaume	1			26
MAJE Jean	4			30
MAISONNEUVE Marc	6			36
MARION François	1			37
MARION Gérard	1			38
MOLLON Agnès	6			44
PONSONNAILLE Jean	4			48
VEISSIERE Bernard	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

---

**AFFAIRE**  
**FINANCES**

Budget Primitif 2013 : Budget Annexe (Réserve Chaudefour)

**RAPPORT**

Le projet de Budget Primitif 2013 concernant le Budget Annexe de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudefour, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➤➤➤ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté dans le document budgétaire ci-joint.

**DELIBERATION**

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2013 du BUDGET ANNEXE Réserve de Chaudefour.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

  
R. \_\_\_\_\_

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
DELCROS Bernard	4	GALTIER	4	13
GALTIER Louis	4			17
GARDES Roger	1	RAHON	1	19
HARKATI Olivier	6			25
LAYBROS Guillaume	1			26
MAJE Jean	4			30
MAISONNEUVE Marc	6			36
MARION François	1			37
MARION Gérard	1			38
MOLLON Agnès	6			44
PONSONNAILLE Jean	4			48
VEISSIERE Bernard	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

---

**AFFAIRE**  
**FINANCES**

Budget Primitif 2013 : Budget Annexe (Réserves de La Godivelle et du Rocher de la Jacquette)

**RAPPORT**

Le projet de Budget Primitif 2013 concernant le Budget Annexe des Réserves Naturelles de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➤➤ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté dans le document budgétaire ci-joint.

**DELIBERATION**

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2013 du BUDGET ANNEXE Réserves de La Godivelle et du Rocher de la Jacquette.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

  
R. Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
DELCROS Bernard	4	GALTIER	4	13
GALTIER Louis	4			17
GARDES Roger	1	RAHON	1	19
HARKATI Olivier	6			25
LAYBROS Guillaume	1			26
MAJE Jean	4			30
MAISONNEUVE Marc	6			36
MARION François	1			37
MARION Gérard	1			38
MOLLON Agnès	6			44
PONSONNAILLE Jean	4			48
VEISSIERE Bernard	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

---

**AFFAIRE**  
**FINANCES**

Budget Primitif 2013 : Budget Principal

**RAPPORT**

Le projet de Budget Primitif 2013 concernant le Budget Principal du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

**➤➤ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté dans le document budgétaire ci-joint.**

**DELIBERATION**

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2013 du BUDGET PRINCIPAL

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

**SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
DELCROS Bernard	4	GALTIER	4	13
GALTIER Louis	4			17
GARDES Roger	1	RAHON	1	19
HARKATI Olivier	6			25
LAYBROS Guillaume	1			26
MAJE Jean	4			30
MAISONNEUVE Marc	6			36
MARION François	1			37
MARION Gérard	1			38
MOLLON Agnès	6			44
PONSONNAILLE Jean	4			48
VEISSIERE Bernard	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

---

**AFFAIRE**  
**CHARTRE**

Projet de charte 2013>2025 du Parc : ajout du plan de financement prévisionnel du fonctionnement et du programme d'actions 2013>2015 du Syndicat mixte du Parc

**RAPPORT**

L'élaboration du projet de charte en vu du reclassement 2013>2025 du PNRVA a débuté à la suite de la prescription de la procédure correspondante par la Région Auvergne en décembre 2007 (responsable de la procédure au titre de sa compétence « aménagement »).

Animée par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), la démarche a abouti à la présentation du projet de charte à l'enquête publique, puis à son adoption par les collectivités locales (Communes, Communautés de Communes et/ou d'agglomération) et les Départements, respectivement du 29 novembre 2011 au 12 janvier 2012 et du 20 juin 2012 au 20 octobre 2012.

Après avoir approuvé le périmètre résultant de l'adoption locale du projet de charte (150 Communes), la Région Auvergne a transmis ce dossier au Préfet de Région fin décembre dernier, dans la perspective de son instruction finale par l'Etat (au plan régional, puis national) pour l'obtention du décret de reclassement 2013>2025 du territoire en *Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne*.

Dans le cadre de cette dernière étape, il est nécessaire de joindre aux annexes du projet de charte le plan de financement prévisionnel suivant. Il concerne le fonctionnement et les actions envisagés du SMPNRVA pour les trois premières années du reclassement :

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## Financement prévisionnel adossé au programme d'actions 2013>2015 du SMPNRVA

### 1. Prévisions financières générales relatives aux actions et au fonctionnement 2013>2015 du SMPNRVA (sous réserve de l'obtention des recettes) :

Budget prévisionnel		année 2013	année 2014	année 2015	
dépenses prévisionnelles	dépenses de masse salariale hors RNN, Natura 2000, ENS, ARU	1 563 000 €	1 580 400 €	1 589 600 €	
	dépenses de structure et frais de communication	505 000 €	515 000 €	525 000 €	
	dépenses du programme d'actions dont masse salariale RNN, Natura 2000, ENS, ARU (car crédits spécifiques) => cf. tableau ci-après 2.1	1 376 700 €	1 302 300 €	1 135 400 €	
	<b>total</b>	<b>3 444 700 €</b>	<b>3 397 700 €</b>	<b>3 250 000 €</b>	
recettes prévisionnelles	contributions statutaires des membres du SMPNRVA	CRA	1 440 300 €	1 440 300 €	1 440 300 €
		CG63	172 700 €	172 700 €	172 700 €
		CG15	172 700 €	172 700 €	172 700 €
		Communes et autres	134 300 €	134 300 €	134 300 €
	recettes du programme d'actions (Europe, Etat, Région Auvergne, Départements 15 & 63, Agences de l'eau...) => cf. tableaux ci-après 2.1 et 2.2	1 189 200 €	1 142 700 €	995 900 €	
	autres recettes (Leader, partenariats Villes/agglomérations portes...)	135 500 €	135 000 €	135 000 €	
	contribution de l'Etat	120 000 €	120 000 €	120 000 €	
	ressources propres	80 000 €	80 000 €	80 000 €	
<b>total</b>	<b>3 444 700 €</b>	<b>3 397 700 €</b>	<b>3 250 000 €</b>		

### 2. Détail financier du programme d'actions 2013>2015 du SMPNRVA (sous réserve de l'obtention des recettes) :

#### 2.1 - Dépenses et recettes prévisionnelles du programme d'actions 2013>2015 du SMPNRVA au regard des mesures de la charte 2013>2025 du PNRVA :

CHARTRE 2013>2025		dépenses / recettes <sup>1</sup> prévisionnelles du programme 2013>2015 du SMPNRVA		
orientations	mesures	année 2013	année 2014	année 2015
Orientation 1 - La cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du PNRVA	1.1.1 - Favoriser l'appropriation et la valorisation culturelle des patrimoines du territoire	61 000 €	36 000 €	28 000 €
		48 800 €	28 800 €	22 400 €
	1.1.2 - Susciter l'envie des habitants d'agir en accord avec les enjeux du développement durable dans le quotidien et leurs choix de vie	21 000 €	11 000 €	11 000 €
		18 000 €	11 000 €	11 000 €
	1.2.1 - Accueillir de nouveaux habitants et de nouveaux actifs en valorisant le caractère atypique et les potentialités du territoire PNRVA	20 000 €	11 600 €	11 400 €
		14 000 €	8 100 €	8 000 €
1.2.2 - Optimiser les conditions de vie quotidienne en confortant et en adaptant l'offre de logements, d'équipements et de services à partir des bourgs centres	-	-	-	
Orientation 2 - Un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes	2.1.1 - Réaliser une gestion d'excellence des grands espaces uniques et révéler les singularités du paysage du PNRVA	419 400 € <sup>2</sup>	393 400 € <sup>2</sup>	323 400 € <sup>2</sup>
		364 200 € <sup>2</sup>	323 400 € <sup>2</sup>	258 700 € <sup>2</sup>
	2.1.2 - Enrichir la biodiversité en préservant les milieux naturels et la mobilité des espèces	508 200 € <sup>3</sup>	508 200 € <sup>3</sup>	508 200 € <sup>3</sup>
		488 600 € <sup>3</sup>	488 600 € <sup>3</sup>	488 600 € <sup>3</sup>
	2.2.1 - Articuler les modes de gestion et d'exploitation des ressources en eau dans une optique de solidarité et de respect des milieux aquatiques et humides	157 700 €	202 500 €	165 200 €
		157 700 €	202 500 €	165 200 €
	2.2.2 - Promouvoir les économies d'énergies et maîtriser la production d'énergies renouvelables	34 800 €	10 200 €	10 200 €
		21 000 €	6 000 €	6 000 €
2.3.1 - Renforcer l'aide à la décision pour optimiser les projets de demain	37 500 € <sup>4</sup>	-	-	
	24 000 € <sup>4</sup>	-	-	

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

	2.3.2 - Maîtriser l'espace au regard des différents enjeux grâce à des outils d'urbanisme et des démarches de projets adaptées	-	28 000 €	20 000 €	
		-	22 400 €	16 000 €	
<i>Orientation 3 - Une économie entraînée par des activités phares misant respectueusement sur les ressources du territoire</i>	3.1.1 - Encourager les productions agricoles génératrices de valeur ajoutée et garantes des ressources locales	8 500 €	20 000 €	22 200 €	
	3.1.2. - Soutenir la profession d'agriculteur en la rendant attractive et accessible	-	10 000 €	10 000 €	
	3.2.1 - Stimuler la structuration d'une offre touristique durable et révélatrice des spécificités du PNRVA		56 200 €	30 000 €	20 000 €
			29 500 €	15 000 €	10 000 €
	3.2.1 - Développer la découverte itinérante et la mobilité douce touristique, conforter les loisirs de pleine nature respectueux des ressources locales		13 000 €	10 000 €	10 000 €
			-	-	-
	3.3.1 - Promouvoir une gestion des forêts intégrée, innovante et favorisant leur vitalité	-	-	-	
		-	-	-	
	3.4.1 - Contribuer à l'optimisation des modalités d'exploitation des ressources du sous-sol et valoriser le patrimoine géologique du PNRVA	-	-	-	
		-	-	-	
	3.3.2 - Renforcer l'exploitation forestière et conforter les filières du bois : autour d'objectifs économiques et environnementaux appropriés	-	-	-	
		-	-	-	
	3.4.1 - Contribuer à l'optimisation des modalités d'exploitation des ressources du sous-sol et valoriser le patrimoine géologique du PNRVA	-	-	-	
		-	-	-	
	3.4.2 - Conforter et moderniser la filière économique et la trame architecturale valorisant la pierre volcanique	-	-	-	
		-	-	-	
3.5.1 - Accompagner l'installation d'entreprises s'adaptant au contexte local		12 600 €	20 600 €	-	
		10 000 €	6 500 €	-	
3.5.2 - Attribuer et animer la marque « accueil, produit, savoir -faire » du PNRVA pour soutenir et stimuler les activités durables valorisant les patrimoines du territoire		26 800 €	20 800 €	5 800 €	
		13 400 €	10 400 €	-	
	<b>total dépenses prévisionnelles</b>	<b>1 376 700 €</b>	<b>1 302 300 €</b>	<b>1 135 400 €</b>	
	<b>total recettes prévisionnelles <sup>1</sup></b>	<b>1 189 200 €</b>	<b>1 142 700 €</b>	<b>995 900 €</b>	

<sup>1</sup> hors autofinancement du SMPNRVA

<sup>2</sup> dont dépenses/recettes de la masse salariale liée au dossier Chaîne des Puys

<sup>3</sup> dont dépenses/recettes de la masse salariale liée aux dossiers RNN, Natura 2000, ENS

<sup>4</sup> dont dépenses/recettes de la masse salariale liée au dossier de l'ARU

### 2.2 - Synthèses par financeur des recettes prévisionnelles du programme d'actions 2013>2015 du SMPNRVA :

financeurs	année 2013	année 2014	année 2015
AEAG	-	7 500 €	17 500 €
AELB	77 500 €	93 125 €	55 650 €
CG15	-	3 000 €	2 000 €
CG63	195 150 €	169 975 €	189 325 €
Clermont-Communauté	48 000 €	41 000 €	41 000 €
Communes	22 000 €	-	-
CRA	202 850 €	179 050 €	149 225 €
Etat	528 600 €	497 050 €	428 300 €
Europe	72 300 €	92 200 €	105 500 €
SMPNRVA	42 800 €	59 800 €	7 400 €
<b>total recettes prévisionnelles</b>	<b>1 189 200 €</b>	<b>1 142 700 €</b>	<b>995 900 €</b>



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

- ⇒⇒ Il vous est demandé d'adopter le plan de financement prévisionnel du fonctionnement et des actions 2013>2015 du SMPNRVA annexé au présent rapport et d'autoriser le Président à le transmettre aux administrations concernées pour l'instruction finale de la demande de reclassement 2013>2025 du Parc des Volcans d'Auvergne.

## DELIBERATION

Le Comité syndical adopte le plan de financement prévisionnel du fonctionnement et des actions 2013>2015 du SMPNRVA annexé au présent rapport et autorise le Président à le transmettre aux administrations concernées pour l'instruction finale de la demande de reclassement 2013>2025 du Parc des Volcans d'Auvergne.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
DELCROS Bernard	4	GALTIER	4	13
GALTIER Louis	4			17
GARDES Roger	1	RAHON	1	19
HARKATI Olivier	6			25
LAYBROS Guillaume	1			26
MAJE Jean	4			30
MAISONNEUVE Marc	6			36
MARION François	1			37
MARION Gérard	1			38
MOLLON Agnès	6			44
PONSONNAILLE Jean	4			48
VEISSIERE Bernard	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

---

### CHARTE

Convention cadre de partenariat aggro porte avec Riom Communauté  
CONVENTION

### RAPPORT

En avril 2011, a eu lieu un première rencontre politique générale avec le Conseil communautaire et l'équipe de direction de Riom communauté et de la ville de Riom afin d'appréhender les conditions d'une éventuelle convention de partenariat avec l'une ou l'autre de ces collectivités. A l'issue de cette réunion, a été décidé que cette convention nous lierait à Riom Communauté plutôt qu'à la ville de Riom considérant que les compétences sur lesquelles nos missions pourraient s'articuler avaient globalement glissé de la ville de Riom vers Riom Co. En outre, la part active jouée par le Président de Riom Communauté, Pascal Fauchoux, dans la réflexion en cours sur la métropolisation renforçait l'intérêt d'un partenariat avec cette collectivité en parallèle de celui que nous avons déjà noué avec Clermont Communauté.

Dans l'année qui a suivi nous avons eu plusieurs rencontres techniques entre équipes pour sérier au mieux le contenu de cette convention dans l'intérêt des deux parties et en affiner les modalités financières. L'Exécutif de Riom Communauté a approuvé la nouvelle charte du Parc des volcans lors de sa séance du 27 septembre 2012 et devrait se prononcer sur l'adoption de cette convention ainsi que sur une éventuelle adhésion au Syndicat mixte du Parc au sein du nouveau collège offert depuis peu aux villes et agglomérations portes lors de sa séance du 7 février 2013.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

⇒⇒ Il vous est donc proposé d'adopter cette convention cadre qui sera suivie d'avenants annuels prévoyant un programme d'intervention pour un montant maximal de 10 000 euros par exercice.

## DELIBERATION

Le Comité syndical adopte cette convention cadre, et autorise le Président à la signer.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
DELCROS Bernard	4	GALTIER	4	13
GALTIER Louis	4			17
GARDES Roger	1	RAHON	1	19
HARKATI Olivier	6			25
LAYBROS Guillaume	1			26
MAJE Jean	4			30
MAISONNEUVE Marc	6			36
MARION François	1			37
MARION Gérard	1			38
MOLLON Agnès	6			44
PONSONNAILLE Jean	4			48
VEISSIERE Bernard	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

---

### **AFFAIRE DESIGNATION**

Représentants au sein la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du Cantal

### **RAPPORT**

Le Parc des Volcans est présent au sein de différents organismes, et notamment au sein de la commission départementale de nature, des paysages et des sites du Cantal.

Par courriers du 26 décembre 2012, le Bureau de l'Environnement nous faisait savoir que le mandat des membres représentant le Parc des Volcans d'Auvergne arrivait à expiration.

Les membres en place étaient :

- dans la formation spécialisée dite « **de la nature** » :  
M. Jean MAGE, en qualité de titulaire  
M. Guy SENAUD, en qualité de suppléant
- dans la formation spécialisée dite « **des paysages et des sites** » :  
M. Bernard DELCROS, en qualité de titulaire  
M. Guy SENAUD, en qualité de suppléant

➤➤➤ **Il vous est demandé de confirmer ces représentants ou, le cas échéant, d'en désigner de nouveaux.**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité syndical confirme les représentants en place à savoir :

- dans la formation spécialisée dite « **de la nature** » :
  - M. Jean MAGE, en qualité de titulaire
  - M. Guy SENAUD, en qualité de suppléant
  
- dans la formation spécialisée dite « **des paysages et des sites** » :
  - M. Bernard DELCROS, en qualité de titulaire
  - M. Guy SENAUD, en qualité de suppléant

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
DELCROS Bernard	4	GALTIER	4	13
GALTIER Louis	4			17
GARDES Roger	1	RAHON	1	19
HARKATI Olivier	6			25
LAYBROS Guillaume	1			26
MAJE Jean	4			30
MAISONNEUVE Marc	6			36
MARION François	1			37
MARION Gérard	1			38
MOLLON Agnès	6			44
PONSONNAILLE Jean	4			48
VEISSIERE Bernard	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

---

### **AFFAIRE FINANCES**

Régularisation concernant les modalités financières de retrait du Syndicat mixte du PNR volcans d'Auvergne du Syndicat mixte du Puy Mary « Grand site »

### **RAPPORT**

En septembre 2012, nous avons reçu un courrier du Préfet du Cantal nous enjoignant de délibérer sur les modalités financières de retrait de notre Syndicat mixte de celui du « Puy Mary Grand site » dont nous nous sommes retirés en tant que membre adhérent fin 2011, remplacés par le Conseil régional d'Auvergne.

Il s'agissait d'être précis sur les modalités de ce retrait puisque des revendications pouvaient s'exprimer de part et d'autre (revendication d'une part des actifs pour nous financés en partie avec nos contributions en forte augmentation les dernières années, demande de solidarité sur la durée, en particulier quant à la couverture de la dette de la part de notre interlocuteur).

Il a finalement été décidé d'adopter une position de neutralité absolue, le Syndicat mixte du Parc se retirant en laissant tout mais en ne devant rien. Le Comité syndical du Puy Mary a déjà délibéré en ce sens lors de sa séance du 19 octobre 2012 et il nous est demandé par la Préfecture du Cantal de prendre une délibération similaire avant juin 2013.

En parallèle, un partenariat technique actif continue de perdurer entre les deux structures sur ce territoire commun à forts enjeux. Du reste, une convention portant sur cette coopération de travail vous sera présentée au printemps prochain même si le volet touristique est d'ores et déjà prêt.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

➔➔ Il vous est donc demandé d'approuver la délibération prise par le comité syndical du Puy Mary le 19 octobre dernier figurant en annexe et d'en adopter une similaire

## DELIBERATION

Après en avoir ouï cet exposé en avoir délibéré à l'unanimité le Comité syndical :

- VALIDE le retrait du SMPNRVA sans aucune indemnité financière entre les parties ;
- VALIDE la mise en place d'une réflexion commune sur un projet de convention d'objectifs entre les structures proposé par le SM du Puy Mary
- AURORISE le Président à signer toutes les pièces à cet effet.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
DELCROS Bernard	4	GALTIER	4	13
GALTIER Louis	4			17
GARDES Roger	1	RAHON	1	19
HARKATI Olivier	6			25
LAYBROS Guillaume	1			26
MAJE Jean	4			30
MAISONNEUVE Marc	6			36
MARION François	1			37
MARION Gérard	1			38
MOLLON Agnès	6			44
PONSONNAILLE Jean	4			48
VEISSIERE Bernard	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

---

### AFFAIRE PERSONNEL

Mise en place des règles d'utilisation des droits acquis au titre du Droit Individuel à la Formation par les agents du Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

### RAPPORT

C'est dans le contexte particulier de la réforme de la formation au sein de la Fonction Publique Territoriale, induite par la loi du 19 février 2007, que le Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne inscrit son plan de formation.

Cette volonté d'intégration de la réforme au sein de la politique formation du Parc est importante du fait que la formation constitue un élément essentiel de la réalisation des missions de service public.

Parmi l'éventail des possibilités offertes aux agents pour se former, le Syndicat Mixte souhaite mettre à leur disposition leurs droits acquis au titre du DIF et en définir leurs règles d'utilisation.

Les agents concernés par les formations au titre du DIF sont tous les agents territoriaux, titulaires et non titulaires, occupant un emploi permanent (c'est-à-dire, en contrat d'une durée supérieure à 1 an et ayant au moins un an d'ancienneté ou statutaire).

Chaque année, les agents bénéficient d'un DIF de 20 heures de formation, cumulables sur 6 ans, dans la limite de 120 heures.

Pour les agents travaillant à temps partiel, leurs droits acquis sont calculés au prorata de leur temps de travail.

Les agents n'ont pas l'obligation d'utiliser chaque année leur DIF.

Dans ce contexte, le Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne définit que, toute formation à l'initiative de l'agent relève du DIF et est réalisable sur le temps de travail exclusivement. Ce principe vise à favoriser le recours aux heures de DIF pour certaines catégories de formation, tout en minimisant le coût lié à l'absence de l'agent.



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Le Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne apporte un soutien financier aux frais de formation engagés par les agents à hauteur de 40h par an et par agent. Ce compte de 40h de formations financées par le Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne peut être mobilisé pour les formations relevant du DIF et celles de professionnalisation tout au long de la carrière. Au-delà de ce plafond, le Syndicat Mixte n'apporte plus d'appui financier et offre, en contrepartie aux agents, la possibilité de mobiliser leurs congés payés pour poursuivre une formation.

A ce principe du financement par le Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne de 40h de formation, il existe certaines dérogations, notamment le cas de projets professionnels étudiés et validés par la Direction qui comprennent les formations de préparation aux concours et examens professionnels, de perfectionnement (formation lourde type Master), les reconversions professionnelles...

Dans ces situations, il peut être accordé à l'agent de mobiliser l'ensemble de ses droits acquis au titre du DIF la même année, lorsqu'ils sont suffisants (ancienneté de l'agent).

Les formations qui donnent droit à l'utilisation des heures acquises au titre du DIF sont :

- Les formations de perfectionnement validées par la Direction suite aux demandes effectuées par les agents lors des entretiens annuels de fin d'année,
- Les formations de préparation aux concours et examens professionnels,
- Les formations relatives aux savoirs de base (Ex. : lutte contre l'illettrisme).

Le choix des formations réalisées au titre du DIF s'effectue collaborativement entre chaque agent et la Direction au moment des entretiens annuels d'évaluation et sinon en juin. A cette occasion chaque agent peut formuler ses souhaits de formation à la Direction, en discuter avec elle, justifier ses motivations et l'intérêt pour les projets portés par le Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne.

Ensuite il appartient à la Direction de valider ou non cette demande et d'effectuer une réponse motivée à l'intéressé en fonction de critères d'acceptation. Dans le cas d'une réponse positive, le Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne ainsi que l'agent signent conjointement une convention précisant le choix de l'action de formation envisagée.

Chaque début d'année, au cours du premier trimestre, le service Ressources Humaines informe chaque salarié de ses droits acquis au titre du DIF. Le Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne exclue du DIF les actions de formations obligatoires.

Le Syndicat Mixte peut accorder une anticipation des heures de DIF pour les agents ne disposant pas du nombre d'heures suffisant. Les heures demandées par anticipation sont égales au nombre d'heures déjà acquises.

Lors d'une mutation ou d'un détachement auprès d'une administration ou d'un organisme public, les fonctionnaires conservent leurs droits acquis à la formation et peuvent les utiliser auprès de leur nouvelle administration.

Une présentation complète du plan de formation, suivant ces modalités si elles sont validées, sera proposée aux agents en avril 2013.

➤➤ **Compte tenu de ces éléments, il vous est demandé de valider les règles d'utilisation des droits acquis au titre du DIF par les agents du Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne.**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité syndical valide les règles d'utilisation des droits acquis au titre du DIF par les agents du Syndicat Mixte du Parc des Volcans d'Auvergne.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
DELCROS Bernard	4	GALTIER	4	13
GALTIER Louis	4			17
GARDES Roger	1	RAHON	1	19
HARKATI Olivier	6			25
LAYBROS Guillaume	1			26
MAJE Jean	4			30
MAISONNEUVE Marc	6			36
MARION François	1			37
MARION Gérard	1			38
MOLLON Agnès	6			44
PONSONNAILLE Jean	4			48
VEISSIERE Bernard	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

---

### PERSONNEL

Réorganisation de l'équipe du Syndicat mixte et nouveaux schémas de gouvernance

### RAPPORT

La longue période de révision de charte a mis en évidence la nécessité d'utiliser et donc de configurer au mieux l'ingénierie du Syndicat mixte qui constitue aujourd'hui notre principal argument de vente de ce projet de territoire, une forme d'intelligence collective au service de cet espace unique et de ses acteurs, quels qu'ils soient.

Elle a également renforcé le besoin d'un portage politique différent avec une association, voire une intégration beaucoup plus en amont des élus lors des phases d'élaboration des traitements d'enjeux ou de phases d'enjeux sur lesquels nous nous sommes mis d'accord avec la charte.

Le travail de réflexion avec l'équipe s'est d'abord concentré au premier trimestre 2011 sur le repérage des compétences existantes, leur qualification et leur quantification lors de l'animation de la démarche d'analyse dynamique de compétences menée en interne afin que le plus grand nombre puisse y participer sur le principe du volontariat.

Ensuite, il s'est poursuivi avec l'aide du cabinet Altédia, autour du repérage des compétences requises pour mettre en œuvre chaque disposition de la charte dont le contenu s'était entretemps stabilisé (vote du Comité syndical en juin 2011 sur la version définitive de la charte avant enquête publique). Une réflexion a été menée en parallèle, toujours en interne, pour essayer d'apprécier les objectifs des dispositions de la charte en fonction des publics cibles auxquels elle s'adressait.

Le croisement de ces deux approches a permis de valider la pertinence des 4 espaces programmes qui constituent aujourd'hui l'armature de la nouvelle organisation et de l'affectation des agents à laquelle on avait déjà pu, en partie procéder, sous l'angle compétences. C'est la version qui vous a été présentée lors d'un séminaire spécifique organisé le 19 novembre 2011.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Le dispositif a été enrichi courant 2012 de façon concertée afin de faire émerger la cellule « ressources territoriales » et de confirmer la cellule « fonctions supports ». Pour autant des questions restaient ouvertes : que faisait-on des enjeux localisés notamment sur les sites remarquables et grandes régions naturelles ? Comment mixer transversalité et mode projet ? Comment rendre compatible responsabilité hiérarchique et autorité fonctionnelle ? Comment améliorer l'implication des élus ? Comment améliorer la lisibilité de nos interventions sur le terrain ? Comment rester présent et disponible sur le terrain tout en assumant correctement des tâches administratives de plus en plus complexes et chronophages...En outre, les dernières palinodies liées à la fin du calendrier d'approbation de la charte et notamment les modifications post enquête publique et le vote des collectivités nous ont occupé plus que prévu, mobilisant beaucoup d'énergie de l'équipe sur un autre front et nous empêchant d'aller plus loin.

L'année nouvelle est donc désormais l'occasion de passer à un autre schéma organisationnel concrètement. Ce dernier n'est pas complètement abouti mais suffisamment détaillé pour être fonctionnel. Nous avons défini tous les outils de suivi et de pilotage et imaginé les espaces de gouvernance qui vont avec. Nous nous sommes gardés volontairement une marge de manœuvre afin de tester les différentes phases opérationnelles et de pouvoir apporter les correctifs nécessaires à des phases déjà identifiées qui ne nous gêneront pas trop dans notre activité. Toutefois, il faut bien avoir conscience que 2013 sera une année expérimentale et que tout ne fonctionnera pas forcément du premier coup.

Le nouveau dispositif rentrera en vigueur en février, sera animé de façon progressive jusqu'en juin où nous devrions disposer de tous nos supports et outils techniques gérés à partir du logiciel File Maker Pro. Ensuite, nous tenterons une pseudo vitesse de croisière pour vérifier que le collectif est bien dans le rythme.

Le but du jeu est de répondre à un maximum de questions amenées par la nouvelle matière ou la nouvelle approche d'une matière ancienne renouvelée par les partis pris de la charte 2013/2025 en favorisant ce qui concentre notre plus value à savoir la transversalité ( les 3/5<sup>ème</sup> des actions) et la capacité à prendre de la hauteur dans la réflexion tout en restant accessible dans l'action. Il consiste aussi à démontrer qu'une administration de missions comme la nôtre a encore toute sa place dans un paysage institutionnel très dense si elle arrive à déterminer les taquets d'articulation qui vont lui permettre de venir compléter et enrichir les compétences juridiques verticales portées par nos partenaires dans l'intérêt du territoire partagé. Aujourd'hui, l'essentiel de notre matrice d'intervention est organisée en mode projet avec un échancier de réalisation, des moyens et compétences dédiés, des objectifs clairs, notamment dans les publics cibles et nous avons essayé d'affecter les compétences dans les situations où elles pourraient rendre le meilleur d'elles mêmes sur le projet collectif. Le schéma organisationnel va vous être présenté (annexe 1). Il paraît néanmoins important d'insister sur les dispositions qui concernent les élus et, sur lesquelles votre attention est attirée plus précisément.

Nous envisageons la désignation de deux représentants (un du 15, l'autre du 63) dans les 4 espaces-programmes classiques ainsi que dans les cellules « fonctions supports » et « ressources transversales ». Ils seront invités aux réunions d'espace programme et de cellule les concernant et destinataires des comptes-rendus.

Il est proposé ensuite la réactivation de 5 commissions thématiques correspondant aux 4 espaces programmes classiques ainsi qu'à la cellule « fonctions supports » qui traitera des ressources humaines et du Budget avant chaque séance de Comité syndical donc entre 3 et 4 fois par an. Ces commissions s'adresseront à l'ensemble des élus concernés mais seront co-animées par les élus référents précités et les coordinateurs d'espace programme et cellules d'où la nécessité pour ces derniers de caler avec eux un temps de préparation sur le modèle du Leader.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Elles pourront comprendre pour avis consultatif seulement des membres du CIT et du conseil scientifique qui seront sollicités largement mais devront s'inscrire préalablement et témoigner d'une réelle assiduité pour pouvoir assister aux commissions et bénéficier des dossiers de préparation de séance envoyés par mail.

Il sera proposé aux élus référents de présenter les dossiers à caractère général et politique les concernant en CS, voire en Bureau lorsqu'ils en font partie. Les agents instructeurs de dossier à caractère technique (avis notamment) seront également invités à venir les présenter avant la prise de décision dans les instances idoines (Bureau en particulier).

- **Il vous est donc demandé de vous prononcer sur trois points :**
- **La validation du nouveau schéma organisationnel**
  - **La validation des dispositions concernant les élus**
  - **La nomination des élus référents par espace programme et cellule et l'inscription des autres aux commissions qui en découlent**

## DELIBERATION

Le Comité syndical valide le nouveau schéma organisationnel et les dispositions concernant les élus.

Sont nommés élus référents :

Espace programme 1 : Monsieur Bernard DELCROS et Madame Agnès MOLLON

Espace programme 2 : Monsieur Daniel CHEVALEYRE et Monsieur Lionel GAY

Espace programme 3 : Monsieur Louis GALTIER et Madame Marie Odile FAYE

Espace programme 4 : Monsieur Gérard MARION et Monsieur Jean Claude FESTAS

Fonction support : Monsieur Jean Marc BOYER et Monsieur Marc MAISONNEUVE

Cellule de décision transversale : Madame Nicole VIGUES et Monsieur Olivier HARKATI

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
DELCROS Bernard	4	GALTIER	4	13
GALTIER Louis	4			17
GARDES Roger	1	RAHON	1	19
HARKATI Olivier	6			25
LAYBROS Guillaume	1			26
MAJE Jean	4			30
MAISONNEUVE Marc	6			36
MARION François	1			37
MARION Gérard	1			38
MOLLON Agnès	6			44
PONSONNAILLE Jean	4			48
VEISSIERE Bernard	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

### **AFFAIRE SIGNALETIQUE**

Mise en place des panneaux d'entrée Parc et des enseignes « commune du Parc ».

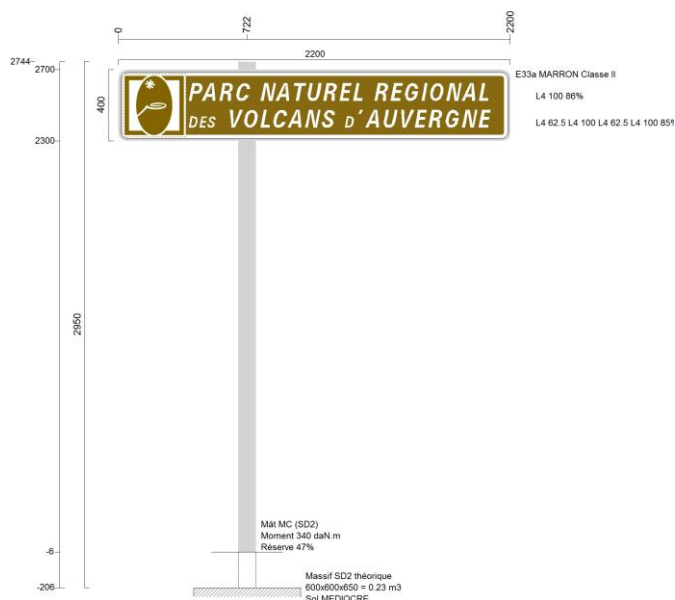
### **RAPPORT**

Depuis 1977, le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne a mis en place différents outils permettant de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire classé Parc et de contribuer à l'information des publics (panneaux de lecture du paysage, panneaux indiquant l'entrée dans le Parc et panneaux "Commune du Parc »). Dans le cadre de l'application de la nouvelle charte 2013>2025, le Syndicat mixte prévoit une optimisation de la signalétique d'information sur le périmètre du Parc.

#### **Panneau d'entrée du Parc**

Nous vous proposons de mettre en place de nouveaux panneaux pour remplacer au printemps prochain les 25 anciens dispositifs signalant l'entrée dans le Parc des Volcans d'Auvergne afin réaliser leur mise aux normes réglementaires nationales en matière de signalétique et de circulation routière. Cela concernera les axes routiers actuellement équipés, ainsi que quelques autres voies relativement importantes et fréquentées (définies avec les services des Routes des Départements).

Le Conseil régional d'Auvergne a indiqué sa volonté de participer au financement de ces nouveaux dispositifs réglementaires. A également été mentionnée la possibilité que les services des routes des deux Conseils généraux, membres du Syndicat mixte du Parc, prennent en charge l'implantation gratuite et réglementaire de ces



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

nouveaux dispositifs.

Une carte des propositions des entrées vous est présentée en annexe 2, elle est complétée par un tableau précisant les routes concernées (sous réserve d'acceptation par les services des routes des Conseils généraux).

## Enseigne « Commune du Parc »

Seuls les panneaux E33b placés sur un ou deux mâts, au moins dix mètres après le panneau d'entrée dans la commune sont autorisés d'un point de vue réglementaire (Arrêté du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes). Ces panneaux sont coûteux et sont très imposants. Alors que le Syndicat mixte du Parc cherche à protéger les paysages en réduisant la taille des pré-enseignes, uniformisant la signalétique commerciale et faisant retirer les panneaux non réglementaires, il semble peu cohérent de proposer d'ajouter des mâts supplémentaires aux entrées de chaque commune du Parc. Il est toutefois essentiel qu'une commune puisse mettre en avant, si elle le souhaite, son appartenance au territoire Parc, vis-à-vis de ses habitants et visiteurs.

Une enseigne « Commune du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » pourrait être proposée aux communes du Parc afin qu'elles l'implantent sur la façade de leur mairie. Cette démarche aurait un sens politique bien plus important et permettrait d'informer légalement et directement les habitants d'une commune (et donc contribuerait à l'axe 1 de la charte) et les visiteurs.

Le Syndicat mixte du Parc prendrait en charge l'implantation et la moitié du coût global TTC de la fabrication de ce dispositif, l'autre moitié serait à la charge de la Commune (prix approximatif d'une enseigne A3 environ 360€ TTC, montant à confirmer après le lancement d'un marché public). Cette opération remplacerait le programme d'aide à l'achat de mobiliers de plein air pour 2013 et 2014.

Une note présentant les caractéristiques techniques pour ces dispositifs et les conditions proposées pour le marché public vous est présentée en pièce jointe de ce rapport (annexe 2). Votre avis est sollicité sur cette note et sur la façon de solliciter les communes :

- Option 1 : Souhaitant que ce dispositif réponde aux attentes du plus grand nombre, nous vous proposons de solliciter les communes pour avis sur les différentes propositions graphiques faites ci-dessous, sachant que nous prévoyons sa composition en pierre volcanique locale. Le visuel définitivement proposé sera celui remportant la majorité des voix.
- Option 2 : Une des propositions présentées en comité syndical emporte l'unanimité des voix, elle sera donc retenue et proposée aux communes.

## ➤➤ Il vous est proposé de valider :

- pour les panneaux d'entrée du Parc, les implantations proposées (sous réserve de l'acceptation par les services des routes des Conseils généraux)
- pour les enseignes « Commune du Parc », les caractéristiques techniques et la façon de solliciter les communes.



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité syndical valide pour principe pour les panneaux d'entrée du Parc, les implantations proposées sous réserve de l'acceptation par les services des routes des Conseils généraux. Le Comité syndical souhaite toutefois, qu'il y ait une concertation avec les élus intéressés sur les emplacements exacts des panneaux sur leurs territoires et une rencontre de calage avec Bernard Delcros pour les implantations secteur « Cantal ».

Le Comité syndical valide les enseignes « Communes du Parc » en format A3 sans gravure couleur rouge pour le texte et logo vert et blanc.

Enfin le Comité syndical valide l'hypothèse 2 pour le type de consultation c'est-à-dire le recours à un marché à bons de commande.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
DELCROS Bernard	4	GALTIER	4	13
GALTIER Louis	4			17
GARDES Roger	1	RAHON	1	19
HARKATI Olivier	6			25
LAYBROS Guillaume	1			26
MAJE Jean	4			30
MAISONNEUVE Marc	6			36
MARION François	1			37
MARION Gérard	1			38
MOLLON Agnès	6			44
PONSONNAILLE Jean	4			48
VEISSIERE Bernard	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

---

### **AFFAIRE UNESCO**

Chaîne des puys – faille de Limagne : mise en œuvre d'une gouvernance partagée

### **RAPPORT**

Vu la délibération du 27 juin 2011 du Comité Syndical approuvant les orientations du plan de gestion et autorisant le Président à signer les conventions nécessaires à la mise en œuvre du plan de gestion dans le cadre de la candidature de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO, en particulier la convention de gouvernance définissant les modalités de partage des responsabilités, le contrat d'accompagnement des territoires concernés et la convention constitutive de la cellule de suivi.

Vu la délibération du 14 Mars 2012 du Bureau du parc portant approbation du plan de gestion et schéma de gouvernance du projet d'inscription au patrimoine mondial de la Chaîne des Puys / Faille de Limagne

### **EXPOSE**

Le projet d'inscription de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne, initié en 2007 par le Conseil général, s'inscrit dans près de 35 ans de protection et de valorisation de cet ensemble. Elle recoupe notamment le classement de la Chaîne des Puys au titre des monuments naturels et des sites en 2000, et la labellisation du puy de Dôme GRAND SITE DE FRANCE® en 2008.

Ces trois démarches portent sur des périmètres différents mais qui s'emboîtent parfaitement. Elles concernent respectivement 2 communes pour l'OGS (Orcines et Ceyssat), 12 pour le site classé et 29 pour le bien (CF. : cartographie annexée : périmètre du site classé et du bien proposé).

Elles sont portées soit par le Conseil général pour l'inscription au patrimoine mondial et l'OGS, soit par l'Etat pour le site classé. Dans tous les cas, elles sont accompagnées par le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne pour la gestion contractuelle et la surveillance des sites.

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Ces démarches relèvent toutes d'une volonté partagée de conduire une politique concertée qui vise à :

- préserver l'intégrité des paysages et des structures volcaniques ;
- faire vivre ces espaces à travers la conciliation des usages, et plus particulièrement l'articulation d'un tourisme durable et le maintien des activités locales ;
- développer et diffuser la connaissance sur la valeur de ces sites, leurs fonctions et leurs fragilités ;
- faire rayonner ces hauts-lieux patrimoniaux au bénéfice de l'ensemble du département, voire des territoires voisins.

La nécessité d'une bonne coordination des différents partenaires intervenant sur ces périmètres conduit à définir une mutualisation des instances décisionnelles, consultatives et techniques au sein d'un même schéma de gouvernance.

Si la convention pour la protection de la valeur universelle exceptionnelle de la Chaîne des Puys et faille de Limagne signée le 27 Septembre 2011 en fixait le principe, il s'agit désormais de définir plus précisément les modalités de cette mutualisation.

Ce principe doit se traduire par un avenant à la convention de septembre 2011. Il s'agit pour l'essentiel d'une réécriture des articles 7 et 8 concernant respectivement la commission locale et le comité exécutif qui reprend les orientations définies dans la délibération de Mars dernier -

Le schéma de gouvernance, commun au site classé, à l'OGS et au périmètre du bien serait donc le suivant :

<b>COMMISSION LOCALE</b>	
<b>MISSIONS</b>	Instance de concertation, elle se prononce sur le bilan et sur les modifications présentées par le comité exécutif pour les trois documents de gestion ; fait part de préconisations au comité exécutif pour leur mise en œuvre, leur évolution et évaluation ; assure le suivi coordonné du bien, du site classé et de l'OGS.
<b>MEMBRES</b>	Etat, Conseil général, Conseil régional, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, les communautés de communes (Clermont Communauté, Rochefort Montagne, les Cheires, Volvic Sources et Volcans, Pontgibaud Sioule et Volcans), et 29 communes concernées par le bien, les acteurs socio-économiques et usagers dont le CRPF, l'ONF, la Chambre d'agriculture, la Fédération départementale des chasseurs, la Fédération Départementale de l'Environnement et de la Nature, la ligue d'Auvergne de vol libre, Dôme Union, SMGF Orcines, l'Association des paralysés de France....
<b>PRESIDENCE</b>	Préfet et Président du Conseil général
<b>MOYENS DEVOLUS</b>	L'Etat assure l'organisation, le fonctionnement et le secrétariat en lien avec les services du Conseil général.
<b>COMITE EXECUTIF</b>	
<b>MISSIONS</b>	Instance décisionnelle, il définit et actualise les programmes d'actions, valide les bilans annuels et les propose à la commission locale, se prononce sur les dossiers présentés par les acteurs locaux qui contribuent à la valeur universelle exceptionnelle, rend compte des actions mises en œuvre, transmet les bilans aux instances nationales et internationales.
<b>MEMBRES</b>	Etat, Conseil général, Conseil régional, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, les 5 communautés de communes, les communes d'Orcines et Ceysnat en raison de leur implication dans l'OGS et de leur position géographique centrale ainsi que trois autres communes désignées par la commission locale.
<b>PRESIDENCE</b>	Président du Conseil général
<b>MOYENS DEVOLUS</b>	Le Conseil général assure l'organisation, le secrétariat et le fonctionnement

Tant la commission locale que le comité exécutif seront dotés d'un règlement intérieur afin de préciser notamment les modalités de représentation et de vote.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## LES COMITES TECHNIQUES

Si les plans de gestion poursuivent des objectifs similaires, leur mise en œuvre présente des spécificités, notamment en raison du niveau de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre des acteurs publics. Dès lors, il est prévu de maintenir la possibilité de trois comités techniques dédiés respectivement à l'OGS, au site classé et au bien. Toutefois, ils seront amenés à développer des séances de travail communes. Leur composition et leur mode de fonctionnement relèvent de l'autorité publique qui les organise à savoir :

- > Le Conseil général pour l'OGS
- > Le Conseil général et le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pour le bien Chaîne des Puys – faille de Limagne
- > L'Etat pour le site classé (le syndicat mixte du Parc assurant le secrétariat du Comité Consultatif du Site classé)

	COMITES TECHNIQUES	
	OGS	PATRIMOINE MONDIAL
<b>MISSIONS</b>	Il assure le suivi de la mise en œuvre de l'OGS, du plan de gestion ; étudie les actions mises en œuvre ; élabore des avis et/ou propositions de modifications du plan de gestion ; constitue des groupes de travail.	Il assure le suivi de la mise en œuvre financière et technique du plan de gestion ; instruit les dossiers liés au plan de gestion, propose des actions complémentaires, constitue et anime des groupes de travail.
<b>MEMBRES</b>	Etat, Conseil général, Conseil régional, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, les communes d'Orcines et Ceyssat, ONF, CRPF, Ligue d'Auvergne de Vol libre, Chambre d'agriculture, Fédération départementale des chasseurs, ADDT, FDEN, Dôme Union, SMGF Orcines, Association des paralysés de France, TCDôme	Etat, Conseil général, Conseil régional, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, tout organisme ou personne qualifiée utile aux thèmes traités.
<b>ANIMATION</b>	Conseil général	Conseil général et Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Les comités techniques s'appuieront sur des groupes de travail qui, en fonction des sujets traités, pourront également être mutualisés.

La mise en œuvre de ce schéma de gouvernance est liée au développement des actions prévues par les différents plans de gestion. Sa réalisation a débuté en 2012 et devrait se déployer de façon plus importante en 2013.

### >>> Il vous est proposé

- > d'approuver les principes d'organisation du schéma de gouvernance,
- > d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention pour la protection de la valeur universelle exceptionnelle de la Chaîne des Puys et faille de Limagne
- > de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants à la commission locale, qui siègeront également au sein du comité exécutif.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité syndical approuve les principes d'organisation du schéma de gouvernance, et autorise le Président à signer l'avenant n°1 à la convention.

Le Comité syndical désigne 4 représentants à la commission locale, qui siégeront également au sein du comité exécutif :

Titulaire 1 : Monsieur Roger GARDES

Suppléant 1 : Monsieur Jean Marc BOYER

Titulaire 2 : Madame Agnès MOLLON

Suppléant 2 Madame Marie Odile FAYE

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 30 JANVIER 2013

LE PRESIDENT

R. 

Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2013

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 24 décembre 2012, s'est réuni le 30 janvier 2013 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Roger GARDES Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
BOYER Jean Marc	1			1
CHEVALEYRE Daniel	4			5
DELCROS Bernard	4	GALTIER	4	13
GALTIER Louis	4			17
GARDES Roger	1	RAHON	1	19
HARKATI Olivier	6			25
LAYBROS Guillaume	1			26
MAJE Jean	4			30
MAISONNEUVE Marc	6			36
MARION François	1			37
MARION Gérard	1			38
MOLLON Agnès	6			44
PONSONNAILLE Jean	4			48
VEISSIERE Bernard	4			52

Nombre de voix : 52 /80

Monsieur MAISONNEUVE assurant le secrétariat

### **AFFAIRE** **FINANCES**

Budget Primitif 2013 : Budget Annexe (Boutique du Parc)

### **RAPPORT**

Le projet de Budget Primitif 2013 concernant le Budget Annexe de la Boutique du Parc, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➤➤ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté dans le document budgétaire ci-joint.

### **DELIBERATION**

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2013 du BUDGET ANNEXE Boutique du Parc.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 30 JANVIER 2013  
LE PRESIDENT

R.   
Roger GARDES

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le